

## **Procès verbal : réunion du conseil municipal du 6 septembre 2024 à 19 h**

Présents : M. Daniel CHEVÉE, Mme Chantal BACLE, M Ahmed OUSSIBLA, M. Michel LEMONNIER, M Patrice FABRE, Mme Nelly SLATER , M. Pascal GEORGES, M. Philippe PITEL, Mme Virginie GUYON DANIEL, Mme Tiffany BIGEAULT,

Absents excusés : Mme Amandine PIERSON, M. Damien DOS ANJOS, Mme Célia DEUDON, (pouvoir à Mme Nelly SLATER )

Absent : M. Valentin AKRICHE

Le quorum est atteint

Mme Tiffany BIGEAULT est élue secrétaire de séance.

### **- Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2024**

Le procès verbal de la réunion du 12 juillet a été transmis avec la convocation. Il est adopté à l'unanimité.

### **Ajout de points à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Isolation de la salle des fêtes : maîtrise d'œuvre
- Reprofilage d'un fossé au Paradis

ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **- TE61 : travaux de renouvellement d'éclairage public D2024.09.06.001**

Le TE61 propose une convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux de renouvellement d'éclairage public concernant le remplacement de luminaires à boules. Le coût de cet investissement s'élève à 23673,56 € TTC, déduction faite de l'aide du TE61, le coût restant à charge de la commune serait de 11363,31 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention proposée (à l'unanimité).

### **- effacement des réseaux La Booz et Jonville D2024.09.06.002**

Monsieur le Maire propose de demander au TE 61 de prévoir l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la Booz et de Jonville, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **- Saison culturelle 2024-2025 D2024.09.06.003**

Un contrat est proposé pour la saison culturelle 2024/2025. Il est établi que l'association Halem Théâtre organise une programmation artistique et culturelle sur la saison 2024/2025, de Septembre 2024 à Juillet 2025, pour la commune de Bretoncelles. Une programmation de 16 rendez-vous est établie : 4 spectacles, dont un pour jeune public, et 12 journées cinéma de 2 séances chacune, soit 24 films, celles-ci en partenariat avec le Réseau Générique de la Ligue de l'Enseignement 61.

Une programmation est proposée aux dates suivantes :

Samedi 7 Septembre 2024 Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 21 Septembre 2024 Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 26 Octobre 2024 Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 30 Novembre 2024 : Spectacle 20h30

Mardi 17 Décembre 2024 : Spectacle Noël des enfants de Bretoncelles 14h00

Samedi 21 Décembre 2024 : Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 11 Janvier 2025 : Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 8 Février 2025 : Spectacle 20h30

Samedi 22 Février 2025 : Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 15 Mars 2025 : Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 12 Avril 2025 : Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 26 Avril 2025 : Spectacle 20h30

Samedi 10 Mai 2025 : Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 24 Mai 2025 : Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Samedi 14 Juin 2025 : Cinéma : séances à 17h00 et à 20h30

Pour l'organisation et la logistique de ces soirées, la somme de 2460€ sera versée à Halem Théâtre.

Cela représente le travail administratif, logistique et contractuel fait en amont de la saison, recherche des spectacles, accueils des compagnies, mises en place de la salle, accueils du public, communication tout au long de la saison dans la commune et via les réseaux sociaux, et toute autre activité connexe à la préparation de ces soirées.

Halem Théâtre se réserve le droit d'être absent sur 4 soirées cinéma, sans aucune modification financière.

Une facture est délivrée par l'association Halem Théâtre à chaque fin de trimestre.

Selon les budgets proposés par l'association au conseil municipal, la mairie s'engage sur une programmation dont la somme s'élève à 13120,95 € pour toute la saison, de Septembre 2024 à Juillet 2025.

Cette somme comprend : le salaire d'Halem Théâtre, le forfait à devoir à la ligue de l'enseignement pour la mise en place du cinéma itinérant (0,85€/habitant/an), le budget pour 4 spectacles (6300,00€ dont 500€ dans le cadre d'un partenariat avec une autre association pour la programmation du spectacle du Noël des enfants), le déplacement des artistes (800€ maximum), les repas artistes et régisseurs (200€), le salaire du régisseur de la soirée et la location du matériel son et lumière (1600€), l'impression des affiches des spectacles (160€) et l'achat des boissons (20€/soirée soit 320€/saison).

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat proposé. (à l'unanimité)

### **Adhésion de la Commune de Bretoncelles pour la totalité de son territoire au Syndicat intercommunal Perch'Est**

Par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, l'adhésion de la Commune de Bretoncelles, pour la totalité de son territoire, au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Perch'Est à compter du 1er janvier 2025 est acceptée.

### **Isolation de la salle des fêtes : maîtrise d'œuvre D2024.09.06.004**

Lors de la réunion du 24 novembre 2023, le conseil municipal a retenu le cabinet Architriad pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'isolation de la salle des fêtes. Le taux était de 9.5 % des travaux. Les ouvertures de plis ont eu lieu le 12 juillet. Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre sur le montant des travaux des marchés signés avec la société Isolba s'élève à 10479,20 € HT soit 12575,04 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'œuvre. (à l'unanimité)

### **Reprofilage d'un fossé au Paradis D2024.09.06.005**

Monsieur le Maire présente le devis établi par les Terrassements de l'Huisne pour le reprofilage de la vallée située au Paradis. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition d'un montant de 2087,88 TTC